

## **FAQ:**

# **2<sup>e</sup> CARNAVAL DE LA RECHERCHE SUR LA SANTÉ MENTALE ET LE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL (SMSPS)**

## **- Appel à communications et critères de participation**

### **Existe-t-il une option de présentation virtuelle ou en ligne si la participation en présentiel n'est pas possible ?**

Cet événement se déroulera exclusivement en présentiel et n'offrira pas d'option de participation hybride ou virtuelle.

### **Des bourses de voyage ou une aide financière sont-elles disponibles pour les participants internationaux ?**

Les candidats peuvent indiquer dans le questionnaire s'ils ont besoin d'une aide pour leur voyage ou leur participation. Cette information n'aura aucune incidence sur le processus de sélection des résumés et ne garantit pas qu'une aide financière pourra être accordée. Les candidats sont également encouragés à envoyer un détail complet de toutes les dépenses pour lesquelles ils sollicitent une aide à l'adresse **Frihe@rodekors.dk**.

### **Y a-t-il des frais d'inscription pour les participants ou les intervenants ?**

Non. Il n'y a pas de frais d'inscription pour les participants ou les présentateurs.

Tous les participants et présentateurs doivent prendre en charge leurs propres frais de déplacement, de visa et d'hébergement. Le déjeuner et les rafraîchissements seront fournis gratuitement à tous les participants inscrits pendant les trois jours de l'événement.

### **Qui peut participer au 2e Carnaval de la Recherche sur la SMSPS (par exemple, les lycéens sont-ils inclus) ?**

Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans pour prendre part à l'événement. Les présentations sont attendues de la part de personnes ayant une formation universitaire, à partir du niveau licence (BA ou équivalent).

### **Y a-t-il des formalités supplémentaires ou des consignes de soumission (par exemple, des limites de mots) autres que celles décrites dans l'appel à résumés ?**

Toutes les formalités spécifiques et les consignes de soumission sont décrites dans le questionnaire correspondant à chaque catégorie. Par exemple, les résumés individuels sont limités à 300 mots, tandis que les propositions de tables rondes et les soumissions d'ateliers sont limitées à 600 mots chacune. De plus, chaque catégorie comprend une série de questions obligatoires auxquelles il faut répondre dans le cadre du processus de soumission.

### **Quand les inscriptions générales seront-elles ouvertes et quelles sont les dates limites ?**

L'appel à inscriptions générales sera ouvert à la mi-juin. La date limite de candidature est fixée au 1er août, et les candidats seront informés du résultat le 10 août. Les participants sélectionnés devront confirmer définitivement leur participation avant le 21 août.

**J'ai besoin d'un visa pour me rendre au Kenya. Puis-je obtenir une lettre de soutien pour ma demande de visa ?**

Oui. En tant qu'organisation hôte, la Croix-Rouge kenyane peut délivrer une lettre à l'appui de votre demande de visa. Une fois que votre article/proposition aura été sélectionné(e) (ou que votre candidature aura été approuvée), vous pourrez demander cette lettre. Vous recevrez des instructions supplémentaires une fois le processus de sélection terminé.

**Sera-t-il possible de soumettre et/ou de présenter des travaux dans d'autres langues que l'anglais ?**

En partie - lors de la journée thématique consacrée à la protection des travailleurs humanitaires, des services de traduction anglais-français seront proposés. Il sera donc possible de soumettre des résumés en français et de présenter vos travaux en français pour ce thème spécifique.

**Existe-t-il un point de contact pour les demandes en français ?**

Oui, les candidats francophones peuvent contacter Rafael Van den Bergh à l'adresse [research@protecthumanitarians.org](mailto:research@protecthumanitarians.org)